

## LOCATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conservatoire propose aux élèves la possibilité de louer des instruments.

› **Pour cela, les élèves doivent s'adresser à leur enseignant.**

› Après vérification de disponibilité et validation de la compatibilité (qualité/taille) de l'instrument par l'enseignant, un

**contrat de location est mis en place** par Mr Arnaud KAULEK (Mr Matthieu LAZERT remplaçant du 09 septembre au 31 décembre 2024), référent du parc instrumental, entre l'élève et le Conservatoire.

› Une fois le tout validé, **la remise de l'instrument à l'élève** se fait par son professeur.

## TARIFICATION

Pour l'année scolaire 2024/2025, le tarif est de **22€ par mois\***, quelque soit l'instrument.

*(Cette tarification intègre la location de l'instrument ainsi que la prise en charge financière par le Conservatoire des frais d'entretien courant de l'instrument.)*

› **Une réduction de 50 %** : avec un seuil de quotient familial CAF (ou le quotient familial classique si non allocataires CAF) de 501 €. *Ce dispositif concerne uniquement les élèves du Grand Besançon Métropole inscrits au Conservatoire.*

› **Le prêt d'instrument gratuit est possible si** la demande d'instrument émane d'une demande pour :

- un instrument spécifique dans les orchestres (*prêt non limité dans le temps*)
- pour le travail ponctuel d'une œuvre pour examen (*prêt limité à 3 mois reconductibles*)
- pour un projet particulier du conservatoire (*prêt limité à la durée du projet*)
- travail personnel (*prêt à étudier au regard des besoins et des disponibilités*)

Il sera alors conclu une convention de mise à disposition entre le Conservatoire et l'élève qui indiquera notamment que l'instrument prêté soit **couvert par un contrat d'assurance** du demandeur garantissant le matériel prêté de tous dommages.

\* La facture est envoyée courant mai. Il ne sera pas appliqué de facture de prorata temporis sur les retours de locations d'instruments après la facturation de mai.